

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.
Date de convocation : 08/07/2018.

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, SOBCZAK et Mmes ROUSSET, TENEREL, PLOS,

Excusé(e)s : M. PODEVIN Marc, Mme PEYRON Florence

Absent(e)s : M. REYNARD Julien et CASSAGNE Christelle

Pouvoir : Mme RAYNAUD Amandine a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard

Mme RAYNAUD quitte la séance à 21h30 et donne pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Michèle ROUSSET

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 08 juin 2018.

Mme Josiane PLOS propose que le compte rendu des différentes séances soit envoyé aux Conseillers municipaux dès son édition

1 – Rapport d'activité Billom communauté:

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité aux membres de l'assemblée et informe qu'il est consultable sur les sites de la commune et de Billom communauté. Un exemplaire est à disposition à la mairie.

2 – Acquisition d'une parcelle :

Après consultation des services des domaines pour les parcelles cadastrées C 1260 (1190 m²) et C 1261 (96 m²) situées à « La Vialle » et propriétés de Mme TETEFORT Marie-Josèphe, Monsieur le Maire a fait une proposition pour l'acquisition de ces deux parcelles de terrains afin de consolider le chemin qui traverse le village.

Mme TETEFORT accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer les documents de ce dossier.

3 SIAREC : Dissolution du budget « assainissement », désignation d'un référent élu, acceptation de nouvelles adhésions, et mise en non-valeur :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral du 25/05/2018, autorisant l'adhésion de la commune au SIAREC, il est impératif de dissoudre le budget annexe « assainissement » et de le transférer au SIAREC afin qu'il puisse régler les dépenses et recettes pour la commune.

Il est nécessaire de désigner un référent élu de la commune au SIAREC. M. Éric PIREYRE a été nommé référent.

Les communes de Fayet-le-Château, Chas, Espirat, St Jean des Ollières, Mauzun, Vassel et Neuville ont demandé leur adhésion au SIAREC au 1^{er} janvier 2019

Mme MUNOZ perceptrice de Billom, informe Monsieur le Maire des difficultés d'un administré à régler ses factures de redevance assainissement. La perceptrice propose une mise en non-valeur.

Le conseil municipal

- approuve cette dissolution
- accepte de confier la gestion du budget au SIAREC
- accepte la nomination de M. Éric PIREYRE comme référent pour la commune
- autorise l'adhésion au SIAREC des différentes communes citées

4 – Information PLUI :

Sylvain LAMARTINE présente les dernières évolutions du plan de zonage du PLUI pour la commune, après discussion le Conseil municipal propose quelques modifications. Celles-ci seront soumises au bureau d'études en charge du PLUI.

5 – Adressage :

Mme ROUSSET, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée qu'en mars 2017 la commune a signé une convention avec La Poste pour un accompagnement d'un projet d'adressage (aide à la dénomination et numérotation des voies). La durée de la réalisation du projet étant plus longue que prévue, il a été convenu de faire un avenant à cette convention pour prolonger le contrat jusqu'au 12/06/2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de prolonger le contrat.

6 –Dispositif d'alerte VIAPPEL :

Lors du conseil municipal du 9/03/2018, Monsieur François PELLETIER a présenté un dispositif de diffusion d'informations (VIAPPEL). Le conseil avait accepté une expérimentation de ce dispositif pour une durée de 3 mois. Depuis juillet, cet outil s'appelle « info mairie ».

Trois thèmes sont abordés : la vie scolaire, la vie communale et les alertes climatiques.

La diffusion peut se faire par mail, téléphone ou SMS

Les personnes intéressées pour recevoir ces informations doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la mairie en indiquant leurs coordonnées.

8- Questions diverses :

- **RGPD** :

Le règlement Européen relatif à la protection des données est entré en vigueur le 02/05/2018. Pour faire face à cette nouvelle réglementation, Monsieur le Maire a participé à une réunion d'information relative au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De poursuivre son engagement dans la démarche du RGPD
 - De respecter les droits des personnes
 - D'améliorer la sécurité des données de la Commune
 - De désigner un délégué à la protection des données (DPD)
 - De constituer un registre des traitements de données de la Commune et de faire un tri dans celle-ci.
- Suite aux accords avec EDF pour la coupure de l'antenne moyenne tension qui dessert Oriol, le transformateur pourra être installé à proximité du lavoir.
- **FIC** (Fond d'Intervention Communale) Préparation du prochain programme triennal 2019/2021: 1^{ère} proposition :
-le pont de Rif-Bonnet et le parvis de l'église
- **Aménagement des abords de la mairie** : poursuite des travaux avec une rencontre avec Le Parc Livradois Forez et l'Association
- **Astr'Auvergne** :
« Un festival pour décrocher ses étoiles » du 26 au 28 juillet à Isserteaux
Pour plus d'informations www.astrap.org
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu **le 14 septembre 2018**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 heures 10.